

# Concours photographique 2024

## de la Région de biosphère du mont Saint-Hilaire



## Ombres et lumières

<https://connexionnature.org/concours-photos>



### Description du thème

Cette année, explorez le fascinant jeu de contraste entre l'ombre et la lumière. Capturez les effets visuels mystérieux révélant des détails cachés ou des émotions intenses. Laissez libre cours à votre créativité et montrez-nous comment les ombres et les lumières peuvent avoir des dialogues captivants.

La Région de biosphère du mont Saint-Hilaire est composée de plusieurs villes et villages. Que vous longiez la rivière entre Saint-Mathias-sur-Richelieu et Saint-Denis-sur-Richelieu, ou que vous exploriez les rangs de campagne jusqu'à Saint-Jean-Baptiste, vous vous trouvez toujours au cœur de la plus vieille Région de biosphère du Canada.

Sillonnez le territoire à la recherche de l'image qui étonne et qui capte votre œil de photographe. Aidez-nous à redécouvrir cette région qui nous entoure.

### But du concours

Le concours photographique est organisé par quatre partenaires : la Ville de Mont-Saint-Hilaire, Connexion Nature, la Réserve naturelle Gault de l'Université McGill ainsi que la Caisse Desjardins de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire. Il a pour but la mise en valeur de notre environnement et de notre patrimoine afin de favoriser la conservation ainsi que la découverte de notre région, de son histoire, de ses paysages et de sa culture.

### Admissibilité

Ce concours est ouvert à tous, à l'exclusion des membres du jury. Les organisateurs peuvent figurer parmi les gagnants, mais ne peuvent être primés.

### Les prix (valeur de près de 2 000 \$)

- Un grand prix : 500 \$ ainsi qu'une carte annuelle d'accès à la Réserve naturelle Gault d'une valeur de 88 \$.
- Deux prix d'une valeur de 250 \$ chacun et une carte annuelle d'accès à la Réserve naturelle Gault d'une valeur de 88 \$.
- Un prix spécial d'une valeur de 150 \$ sera remis à un photographe âgé entre 12 et 17 ans.
- Autres cartes annuelles d'accès à la Réserve naturelle Gault, produits locaux et prix de participation d'une valeur approximative de 200\$.

### Acceptation des prix

Les auteurs des photographies primées s'engagent à accepter les prix tels que décrits. Aucun remboursement en argent ne sera accordé pour les prix offerts en biens et services.

## Conditions de participation (hors Instagram)

- Chaque participant peut présenter un total de 12 (douze) photographies, accompagnées du formulaire électronique dûment rempli.
- Toutes les photographies présentées doivent avoir été prises dans la Région de biosphère du mont Saint-Hilaire.
- Toutes les photographies imprimées envoyées au concours doivent être des copies (aucun original accepté) et demeureront la propriété des partenaires. Il n'y aura donc aucun retour.
- Les photos d'archives récentes sont admissibles.
- Le ou la gagnante ne peut présenter une photo déjà primée à ce concours les années précédentes.
- Le ou la participante doit mentionner, lors de l'envoi du fichier numérique, son nom et le lieu où la photo a été prise. Aucun nom ou logo permettant d'identifier l'auteur ne doit apparaître directement sur l'image de la photo.
- Le ou la participante doit s'assurer d'avoir le consentement des personnes apparaissant sur les photos.
- Un(e) participant(e) ne peut gagner plus d'un prix.

## Exigences techniques

Le jury accepte :

- les fichiers numériques haute définition
- les photographies couleurs ou en noir et blanc

Les auteurs des photographies gagnantes devront être en mesure de fournir les négatifs ou les fichiers numériques haute définition (200 dpi minimum) pour fins de publication et d'encadrement.

## Volet Instagram

Pour soumettre une photo par Instagram :

- vous devez être membre d'Instagram et avoir un compte public.
- vous publiez une ou des photos de la Région de Biosphère sur votre compte Instagram (publique) que vous devrez avoir vous-même prises

- identifiez la photographie participante en utilisant le tag **@connexionnature.rbmsh** et le mot-clic **#rbmshphoto2023**
- la limite d'envoi est fixée à 1 photo par semaine.

## Attribution des prix de la catégorie Instagram

Le jury choisira les photos Instagram gagnantes à la fin du concours.

Les participant(e)s sélectionné(e)s obtiendront un commentaire ou une réponse de la part des organisateurs sur leur photo.

Dans l'éventualité où le gagnant ou la gagnante est sélectionné(e), il ou elle devra répondre au commentaire des organisateurs du concours dans les deux (2) jours suivant la réception du commentaire, en se conformant aux instructions qui y sont données, le cas échéant.

## Fonctionnement d'Instagram

Les organisateurs du concours ne garantissent d'aucune façon que le site Instagram sera accessible ou fonctionnel sans interruption pendant la durée du concours ou qu'il sera exempt de toute erreur.

## Permis de reproduction, publication et exposition

Chaque participant du concours concède le permis de reproduire, publier et exposer en tout temps les photographies et le nom des photographes à des fins d'éducation, de conservation, de mise en valeur ou à des fins de promotion de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, de la Réserve naturelle Gault de l'Université McGill, de Connexion Nature et de la Caisse Desjardins de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire. L'utilisation des photographies à ces fins exclut toute utilisation commerciale.

## Le jury

La décision du jury est sans appel. Les photographies sont jugées d'après leurs qualités visuelle et technique (cadrage, prise de vue, esthétique, originalité) ainsi que sur le respect du thème.

## Publication

Les gagnants seront avisés lors du vernissage, par courrier électronique ou par téléphone. Les photographies gagnantes et le nom des auteurs feront l'objet d'une exposition et par la suite toutes les photographies contribueront à la création d'une banque d'images de notre région.

## Acceptation du règlement

Tous les participants du concours attestent avoir lu et compris le règlement du concours photographique de la Région de biosphère du mont Saint-Hilaire.

## Attestation du droit d'auteur

Chaque participant atteste être l'auteur et l'unique titulaire du droit d'auteur des photographies présentées, avoir le consentement des personnes apparaissant sur les photos et dégage l'organisation du concours de toute poursuite qui pourrait être intentée suite à l'exposition et la publication des photos.

## Mentions honorables

Le jury se réserve le droit de décerner des mentions et des prix de participation.

## Dépôt des photographies

Pour nous faire parvenir vos photographies, veuillez utiliser le formulaire d'envoi électronique disponible sur le site web de Connexion Nature:

[www.connexionnature.org](http://www.connexionnature.org)

Vous pouvez également les envoyer par courriel à l'adresse **concoursRBMSH@gmail.com**, en précisant les informations suivantes :

- nom et prénom
- année de naissance
- téléphone
- courriel

**Date limite de dépôt :**  
**30 septembre 2024**

